

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Martine LEROY, Brigitte de LABARRE
Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Thomas BOURY, David MAGNIERI,

Membres absents : Elodie LEPOIVRE a donné procuration à Dominique RAGOT, Philippe GIROUX a donné procuration à Marc SIMOEN, Samuel LEGENDRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2025

Brigitte de LABARRE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du 12 mai 2025
- Nombre de conseillers communautaires
- Assurance
- Acceptation don ASPC pour la restauration relique
- Devis pour la peinture des portes
- Offre Hérault
- Cimetière
- Subvention FSL et FAJD
- Chapelle St Marcel

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : La durée d'amortissement au compte 204. Le conseil accepte de rajouter ce point.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du lundi 12 mai 2025

2025-juin-01

Nombre de conseillers communautaires

Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR : ATDB2503087C du 17 mars 2025 du Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,

Considérant que l'organe délibérant de tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit être recomposé par arrêté préfectoral l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes ont jusqu’au 31 août 2025 pour délibérer sur un accord local pour une répartition des sièges des conseillers communautaires différente du droit commun,

Considérant la proposition d’accord local qui a été présentée en Conseil communautaire le 22 mai 2025,

Considérant que la répartition ci-dessous a reçu un avis favorable du Conseil communautaire,

	Population 2024	Nombre de conseillers Accord local		Population 2024	Nombre de conseillers Accord local
Mortagne au Perche	3 857	11	Saint Jouin de Blavou	307	1
Saint Langis lès Mortagne	871	2	Saint Céronne lès Mortagne	249	1
Bazoches sur Hoëne	833	2	Feings	191	1
Soligny la Trappe	633	2	Saint Ouen de Sécherouvre	159	1
Le Pin la Garenne	619	2	Champeaux sur Sarthe	160	1
Saint Hilaire le Châtel	668	2	Bellavilliers	135	1
Mauves sur Huisne	524	2	Corbon	112	1
La Chapelle Montligeon	510	2	Saint Martin des Pézerits	121	1
Courgeoût	460	1	Saint Aubin de Courteraie	130	1
Saint Mard de Réno	397	1	Loisail	134	1
Courgeon	351	1	Boëcé	125	1
Réveillon	356	1	Parfondeval	104	1
Pervenchères	342	1	Montgaudry	99	1
Coulimer	292	1	Saint Germain de Martigny	83	1
La Mesnière	277	1	Saint Aquilin de Corbion	54	1
Villiers sous Mortagne	241	1	Comblot	61	1
			Saint Denis sur Huisne	60	1
			50 conseillers		

La répartition est identique celle du mandat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l’unanimité** :

APPROUVE l’accord local pour la composition du Conseil communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026,

MANDATE le Maire pour transmettre cette délibération à la Préfecture de l’Orne.

2025-juin-02

Assurance

Madame le Maire informe le conseil municipal qu’elle a rencontré notre assureur GROUPAMA afin de faire un point sur les contrats que possède la commune. Ce rendez-vous fait suite à un accident avec la débroussailleuse. En effet, un caillou a percuté la fenêtre d’un véhicule en stationnement. Ce dommage est bien pris en compte par l’assurance.

Aucune modification, n’a été apportée hormis la précision des adresses pour ce qui concerne le contrat principal. Pour ce qui est du contrat de la remorque de tracteur celui-ci a été modifié pour assurer l’ensemble des objets tractés. Le coût en est inférieur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les nouveaux contrats.

2025-juin-03

Acceptation don ASPC pour la restauration relique

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'ASPC fait un don de 1 400€ pour la restauration de la relique, ce qui représente la totalité de la facture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le don de l'ASPC.

2025-juin-04

Devis pour la peinture des portes

David MAGNIERI est sorti de la salle

Madame le Maire présente le devis pour la peinture des portes de la mairie. Ce devis comporte les portes du garage, la petite porte de la mairie et la porte de derrière. Le devis de l'entreprise MAGNIERI David est de 2 010€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de David MAGNIERI.

2025-juin-05

Offre Hérault

Madame le Maire fait part du mail de M et Mme HERAULT pour l'achat du terrain. La proposition de M et Mme HERAULT 15€ pour le terrain constructible et 3€ pour la partie agricole. Les membres du conseil souhaitent faire une nouvelle proposition de prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre la partie constructible à 17€ le m² et la partie agricole à 8€ le m².

Le Conseil demande à Mme le Maire de se renseigner auprès du service urbanisme si le reste de la parcelle peut être vendue en une seule partie ou si on doit la diviser.

Information

Cimetière

Madame le Maire demande où en est l'avancement du logiciel du cimetière. Le logiciel actuel de MODULARIS BY JVS est toujours opérationnel. Ne serait-il pas plus simple de continuer à l'utiliser et de finir de le compléter. Nous sommes en attente de la facture de MODULARIS pour l'année écoulée et verront combien le logiciel nous est facturé. Affaire à suivre.

2025-juin -06

Subvention FSL et FAJD

Mme le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental au Conseil municipal, concernant la demande de participation de 0,70 € par habitant pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et 1,64€ par jeune pour le fond d'aide aux jeunes en difficulté

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse la participation demandée par le Conseil Départemental, pour le Fonds de Solidarité Logement et le fond d'aide aux jeunes en difficulté.

2025-juin-07

Chapelle St Marcel

Madame le Maire informe le conseil qu'un habitant de la commune demande à avoir la clé de la Chapelle Saint Marcel pour pouvoir la faire visiter. Madame le Maire rappelle qu'une même demande avait été évoquée lors du conseil municipal du 5 décembre 2022. Il avait été décidé qu'une affiche serait posée sur la porte avec les numéros de la mairie et de Madame le Maire pour ouverture éventuelle. Ce qui a été fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal réaffirme son choix que les clés de la chapelle seraient en mairie et que seuls les élus ou le curé en disposeraient.

2025-juin-08

Durée d'amortissement au compte 204

Madame le Maire explique que dans le cadre du référentiel M57, les dépenses comptabilisées au chapitre 204, sont amorties sur une durée identique à la durée d'amortissement du bien financé.

Dans le cadre du financement des réseaux ORANGE : la période moyenne est de 5 ans.

Madame le Maire propose une durée de 5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'amortir les dépenses comptabilisées au compte 204, pour une durée de 5 ans
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce sujet et d'inscrire cet amortissement aux budgets.

Questions diverses

- Fongibilité : Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un mouvement de fongibilité a été réalisé pour payer la facture d'enfouissement de la ligne Orange.

Compte 21 538 : - 3 000€

Compte 20 422 : - 3 000€

- Madame le Maire présente le permis de construire d'un habitant de la commune et montre ce qu'il a réalisé sans autorisation. Le conseil demande à Madame le Maire de mettre sur l'autorisation des réserves concernant la construction.
- La commune touchera 19 410€ en 2025 pour la taxe sur les pylônes.

- Un signalement a été fait pour la présence de rats au niveau des conteneurs de tri. Le conseil demande à Mme le Maire de contacter à nouveau Effiterr afin de voir avec eux ce qu'il est possible de faire afin de les traiter sans déjà pour les habitants.
- Bénévoles pour inventaire bocager : Le Parc Naturel Régional du Perche réalise un inventaire des haies sur son territoire. Il a confié cette tâche à l'association Faune et Flore de l'Orne (AFFO). Le périmètre sur la commune de Ste Céronne est aux environs de More, Coulier, la Mare Morel. Ils sont à la recherche de bénévoles pour accompagner les membres de l'association lors de cet inventaire. Pas de volontaires
- Matériel informatique aux archives. Besoin de faire du tri. Le conseil se prononce pour la destruction.
- Travaux de l'église : Suite à un rendez-vous avec M. MAFFRE, nous allons prendre du retard sur le dossier.
- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de remerciement de la part de la Banque Alimentaire pour la subvention qui lui a été attribuée.
- Ce matin, il a été signalé à Valentin que le hêtre de la fontaine de l'Orion était coupé. Valentin a constaté que le hêtre avait bien été coupé. Une plainte va être déposée. Un évènement similaire a eu lieu à St Hilaire.
- Pour la fête communale, les tickets pour le repas sont disponibles et les bénévoles sont les bienvenus pour aider à l'organisation.

<u>Fin de conseil : 20h15</u>

Dominique RAGOT, Maire		Brigitte de LABARRE, secrétaire de séance	
---------------------------	--	--	--

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2025

Liste des délibérations

<u>N° Délibération</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Etat</u>
2025-juin-01	Nombre de conseillers communautaires	ACCEPTE
2025-juin-02	Assurance	ACCEPTE
2025-juin-03	Acceptation don ASPC pour la restauration de la relique	ACCEPTE
2025-juin-04	Devis pour la peinture des portes	ACCEPTE
2025-juin-05	Offre HERAULT	REFUSE
2025-juin-06	Subvention FSL et FAJD	REFUSE
2025-juin-07	Chapelle St Marcel	ACCEPTE
2025-juin-08	Durée d'amortissement au compte 204	ACCEPTE